

Décembre 2023 N° 126

La Chasse

DANS LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



Fédération Départementale des Chasseurs
des Alpes de Haute-Provence

**AUCUN GIBIER,
AUCUN TROPHÉE,
NE VAUT UNE VIE HUMAINE.**

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

P. 3

INFOS DÉPARTEMENTALES

Fermeture de la Fédération des chasseurs entre Noël et Nouvel An	P. 4
L'examen du permis de chasser	P. 5
L'agenda cynégétique 2024	P. 5
Les Lieutenants de louveterie au complet	P. 7
OFB : service départemental 04	P. 8
La Fédération des chasseurs et Enedis lancent un partenariat dans le 04	P. 8
Les chasseurs au service de la biodiversité	P. 9
Incidents et accidents de chasse en 2022-2023	P. 10
Opération "J'aime la nature propre"	P. 11
Deux nouvelles armureries dans le département	P. 11

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Hommage à Julien ARNOUX	P. 12
Adieu Francis CELCOUX	P. 12
Du côté des piégeurs	P. 13
TAN épagueuls bretons des Alpes de Haute-Provence	P. 13
La Diane de Manosque fête ses 90 ans	P. 14
Première édition du Trophée des lavandes à Valensole	P. 15
Concours européen d'imitation des chants d'oiseaux	P. 16
2 ^{ème} brevet de chasse lièvre et sanglier en vallée du Jabron	P. 16
AFACCC AS : une journée pour les nouveaux chasseurs	P. 17
Les chasseresses du Sud dans les Alpes de Haute-Provence	P. 17
La glu, ce n'est pas terminé	P. 18

INFOS RÉGIONALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES

Ecocontribution en PACA	P. 19
Sans respect du bien d'autrui, le partage de la nature est impossible	P. 21

RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ

Interdiction d'utilisation de munitions au plomb dans les zones humides	P. 22
Déclaration des armes : avez-vous créé votre compte SIA ?	P. 22
Fiches de prélèvements individuels	P. 23

LA FAUNE SAUVAGE

Comptages au chien d'arrêt durant l'été 2023	P. 24
Oiseaux bagués	P. 25
La maladie d'Aujeszki présente dans le département	P. 26

TRIBUNE LIBRE

Non au projet de parc photovoltaïque à Oraison	P. 26
--	-------

L'après-chasse gourmand

Recette simple de la bécasse des bois	P. 27
---------------------------------------	-------

A l'attention de nos abonnés :

Nos abonnés sont priés de nous signaler tout changement d'adresse en retournant l'étiquette d'expédition de la revue rectifiée avec leur nouvelle adresse pour mise à jour de notre fichier.

Vous avez un avis à exprimer, une photo ou un article à faire partager, une question à poser ?

Envoyez vos courriers à « La chasse dans les Alpes de Haute Provence » 2000 route de Digne - CS 99027 - 04995 CHAMPTERCIER (avant le 15 février pour le numéro de mars).

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET !



FDC04.COM

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK !



La chasse dans les Alpes de Haute-Provence
Décembre 2023
Revue trimestrielle de la Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence
Association agréée au titre de la protection de l'environnement
2000 route de Digne
CS 99027 - 04995 CHAMPTERCIER

Tél : 04.92.31.02.43 - Fax : 04.92.32.28.39
Courriel : fdc04@chasseurdefrance.com
Site internet : www.fdc04.com



Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

Président : André PESCE
Directeur de la publication,
Responsable de la rédaction :
André PESCE
Rédaction, secrétariat de rédaction :
Isabelle FLORES
Crédit photos :
FDC04, S.BAYLE-VITANIER, S.MORELLO,
M.BIETRY, P.AVELLAN, J-P.MICHEL,
C.I.MAGNAN, AFACC AG, D.GEST, C.GENIN,
???

Photo de couverture : D.Gest
Impression :
IMPRIMERIE DE HAUTE-PROVENCE
Z.A. Les Iscles 04700 LA BRILLANNE

Dépôt légal : à parution
Commission paritaire :
n° 1124 G 82943-ISSN 1254-8979
Prix du numéro : 1,25€
Prix de l'abonnement :
5€ les 4 numéros



L'Édito,

par André Pesce, président de la Fédération départementale des chasseurs



Nous voilà bien avancés dans la saison cynégétique, la plus belle des saisons : l'automne où toutes les chasses se réveillent : grive, bécasse, sanglier, la nature ayant mis sa plus belle robe de couleurs. Quel spectacle et nous sommes là.

D'autres choses moins réjouissantes se sont passées. Comme l'an dernier, la chasse au tétras-lyre a été suspendue par le tribunal administratif et nous ne sommes pas les seuls dans ce cas-là. One Voice et la LPO nous ont attaqués sur les mêmes points que l'an dernier.

Pourtant cette année, tout a été fait pour justifier notre demande de plan de chasse et contrer leurs arguments. Nos propositions avaient pourtant été validées par la Direction départementale des territoires, l'Office français de la biodiversité et le Parc national du Mercantour, preuve de notre cohérence.

Devant tous les éléments fournis, le tribunal a dit : « Je décide que je suspens la chasse du tétras-lyre ». Quelle déception ! Tout avait été mis en œuvre avec d'autres secteurs comptés, travail généreux accompli par des bénévoles et la Fédération des chasseurs. Peu importe, qu'ils l'entendent : nous ne baisserons pas les bras, nous ne renoncerons pas. Puisqu'il est impossible de dialoguer avec ces associations, alors nous irons au combat. Mais qu'ils sachent que nous sommes prêts « Rendez-vous la saison prochaine ! »

Un autre problème : le loup, de plus en plus présent sur le département avec toutes ses problématiques sur la faune sauvage, le pastoralisme et l'équilibre de la biodiversité. Les loups ne sont plus des bêtes sauvages mais bientôt des chiens errants. On les trouve à proximité des villages, dans des lotissements, dans des jardins, sans aucune peur. Où est l'esprit sauvage ?

Nous devons réagir et prendre exemple sur la Suisse qui a décidé de prélever un certain nombre de loups par la chasse. Bravo à eux. Pourtant la chasse en Suisse n'est pas une culture aussi profondément ancrée que la nôtre.

Alors je dis : « Chasseurs, éleveurs, agriculteurs, amoureux de la nature, la biodiversité est menacée. Nos activités pastorales de même. Ce n'est plus tenable. Parlons d'une même voix pour faire entendre notre colère car la faune sauvage, l'identité pastorale, font partie de notre patrimoine et nous, chasseurs, avons su la préserver, preuve de notre bon sens. Portons cette voix au plus haut niveau pour qu'enfin, une décision de bon sens soit prise ».

A vous tous, bonne chasse.



*La rédaction de "La chasse dans les Alpes
de Haute-Provence"*

*adresse ses meilleurs vœux de bonheur et de
prospérité aux lecteurs de notre revue,
aux annonceurs, à tous les chasseurs
et leur famille.*

CC | officecenter

INFORMATIQUE
MAINTENANCE
CLOUD COPIEUR
FORMATION

Un besoin ? Obtenez un devis au 04 92 31 39 75





FERMETURE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS ENTRE NOËL ET NOUVEL AN

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les bureaux de la Fédération des chasseurs des Alpes de Haute-Provence seront fermés du 25 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclus.

Si vous souhaitez chasser durant cette période, pensez dès à présent à valider votre permis de chasser. Durant la période de fermeture des bureaux, les validations seront possibles par internet : www.fdc04.com en mode "e-validation" (imprimable à domicile).

Attention : ceux qui souhaitent chasser la bécasse dans le département et qui procèdent à une e-validation entre le 25/12/2023 et le 02/01/2024 ne pourront utiliser que l'application ChassAdapt pour ce faire.



Tél. : 06.98.02.72.64 - h2oplomberie@me.com

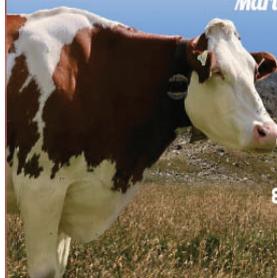
**Boucherie
Charcuterie**
Fabrication maison

Produits locaux - épicerie

Service traiteur
*Mariages - Anniversaires
Plats cuisinés*



**L'Étal des
3 Vallées**



81, Avenue de Verdun - DIGNE-LES-BAINS

Tél : 04 92 36 38 64



**FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES
EFFAROUCHEUR ULTRASON**

71220 CHEVAGNY - SUR - GUYE

Tél. 03 85 24 65 23 - Fax 03 85 24 68 83

www.clotures-herbin.fr

www.clotures-electriques.com





L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Les résultats 2023

En 2023, cinq sessions ont eu lieu dans le département. Après que les candidats ont été formés par la Fédération départementale des chasseurs (FDC), sur 180 inscriptions à l'examen, 171 candidats s'y sont présentés. Parmi eux, 129 ont été reçus avec un taux de réussite de 75,44 %.

Les modalités d'inscription à l'examen du permis de chasser

Pour s'inscrire à l'examen du permis de chasser dans les Alpes de Haute-Provence, le candidat, qui doit disposer d'une adresse courriel et d'un numéro de téléphone mobile, doit :

- se rendre sur le site : <https://www.fdc04.com/examen-du-permis.html>
- à l'aide du lien, s'inscrire en ligne sur le site dédié et éditer l'imprimé Cerfa n°13945*05 pré-rempli
- revenir sur le site <https://www.fdc04.com/examen-du-permis.html> et éditer la "demande d'inscription aux formations-fiche de renseignements"

• constituer son dossier composé des documents papiers suivants : une photo d'identité normalisée, un certificat médical daté de moins de 2 mois, un spécimen de sa signature (inclus dans le CERFA), une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (uniquement CNI ou passeport pour les personnes de nationalité française, toute pièce en tenant lieu pour les étrangers), une déclaration sur l'honneur de non-privation du droit de détention ou de port d'arme (incluse dans le CERFA), une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne relève pas d'une des causes d'incapacité ou d'interdiction mentionnées aux articles L.423-11 et L.423-25 du code de l'environnement pouvant faire obstacle à la délivrance du permis de chasser (articles mentionnés sur le Cerfa), pour les mineurs ou les majeurs en tutelle: une autorisation de leur père, mère, tuteur ou juge des tutelles, son paiement par carte bleue directement en ligne ou à défaut, un virement du montant du droit d'inscription à l'examen additionné du montant de la redevance pour la délivrance du permis de chasser, établi à l'ordre de l'agent comptable de l'OFB, un chèque de 30€ libellé à l'ordre de FD04 (frais de formation) et un chèque de caution de 50 € libellé à l'ordre de FDC04, la demande d'inscription aux formations-fiche de renseignements dûment renseignée et signée,

- déposer ou transmettre, par voie postale, son dossier complet au format papier (avec toutes les pièces obligatoires) à la FDC04.

La Fédération puis l'OFB (Office français de la biodiversité) vérifieront le dossier, le valideront si toutes les pièces sont conformes ou le rejeteront s'il n'est pas conforme.

Le candidat sera ensuite convoqué à une formation théorique et à une formation pratique, obligatoires, assurées par la Fédération départementale des chasseurs.

Les connaissances sont centrées sur la sécurité et la maîtrise de l'arme par le futur chasseur.



Après avoir suivi les formations, le candidat pourra être convoqué à l'examen. Celui-ci est organisé par l'OFB, en collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs. L'épreuve comprend des exercices pratiques suivi de questions théoriques. L'examen est noté sur 31 points, le candidat est reçu s'il obtient un minimum de 25 points, à condition de ne commettre aucune faute éliminatoire aux exercices pratiques ou aux questions théoriques.

Le jour de l'examen du permis de chasser, les candidats reçus se verront délivrer immédiatement par l'OFB un certificat valant permis de chasser sécurisé. Valable pendant 2 mois, il permettra aux candidats reçus d'obtenir leur validation du permis de chasser auprès de la fédération départementale des chasseurs.

Les candidats admis recevront, dans les jours qui suivent, directement de l'imprimerie nationale, leur permis de chasser sécurisé par voie postale.

Les candidats ayant échoué ou étant absents (hors cas de force majeure) lors de l'examen devront obligatoirement se réinscrire par voie dématérialisée auprès de leur FDC et redémarreront le cycle présenté ci-dessus.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à contacter la FDC 04 au 04.92.31.02.43

TERRASSUR  **03 81 25 01 10**
terrassur@terrassur.fr
TERRASSUR COURTAGE - BP 13 - 25800 VALDAHON

SPÉCIALISTE ET N° 1 DE L'ASSURANCE CHASSE EN FRANCE

En partenariat avec votre Fédération, nous vous proposons le contrat d'assurance **Responsabilité Civile individuelle du Chasseur** dans le cadre du Guichet Unique (assurance obligatoire conforme à l'article L.423-16 du Code de l'environnement).

Complétez cette assurance avec les garanties optionnelles :

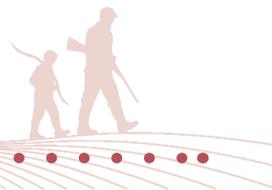
- Accidents Corporels du chasseur,
- Dommages subis par les chiens.

Nous mettons également à votre disposition une assurance pour votre Abri / Cabane / Relais de chasse.

Rendez-vous sur www.terrassur.com

N° ORIAS 20003176 - www.orias.fr





L'AGENDA CYNÉGÉTIQUE 2024

L'agenda cynégétique 2024

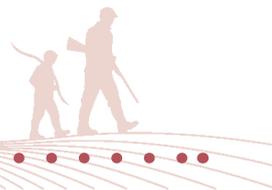
Période	Acteur	Démarche	Échéance/Observations
Janvier-février	Chasseur	Rendre bracelet(s) de plan de chasse au grand gibier non utilisé(s) au détenteur du droit de chasse.	Dès la fermeture de la chasse de l'espèce concernée.
	Détenteur d'un plan de chasse au grand gibier	Envoyer à la FDC04* les bracelets non utilisés.	Au plus tard 10 jours après la date de fermeture de la chasse de l'espèce concernée.
	Détenteur de droit de chasse/Chasseur	Retourner les timbres-vote à la FDC04*	Au moins 20 jours avant l'assemblée générale
	Détenteur de droit de chasse	Renvoyer les carnets de battue sanglier-cervidés à la FDC04*	Dès la fermeture de la chasse au sanglier.
Février	Propriétaire, détenteur de droit de chasse ou mandataire souhaitant obtenir un plan de chasse au grand gibier	Solliciter l'imprimé de demande de plan de chasse grand gibier auprès de la FDC04*	Demande à déposer avant le 10 mars auprès de la FDC04*
	Chasseur	Renvoyer le bilan individuel des prélèvements au détenteur du droit de chasse	Avant le 1er mars.
Période favorable pour le piégeage			
Mars	Détenteur du droit de chasse	Renvoyer le bilan individuel des prélèvements à la FDC04*	Avant le 31 mars.
Mars-avril	Période favorable pour les aménagements, notamment les semis de cultures à gibier.		
Juin	Détenteur de droit de chasse	Demander à la DDT* une autorisation pour chasser le sanglier à l'affût	Selon les conditions fixées par l'arrêté préfectoral, si l'ouverture spécifique est reconduite
	Chasseur	Renouvellement de la validation du permis de chasser.	Auprès du guichet unique de la FDC04 ou via le site internet : www.fdc04.com .
	Chasseur	Renvoyer le carnet de prélèvement bécasse à la FDC04*, même sans prélèvement	Avant le 30 juin (non concerné si utilisation ChassAdapt).
	Détenteur d'un plan de chasse chevreuil en tir d'été	Déclarer le découpage des secteurs à l'OFB en cas de modification*	Selon les conditions fixées par l'arrêté préfectoral
	Propriétaire détenteur de droit de chasse ou mandataire souhaitant obtenir un plan de chasse au petit gibier de montagne	Solliciter l'imprimé de demande de plan de chasse petit gibier de montagne auprès de la FDC04*	Demande à déposer auprès de la FDC04* avant le 1 ^{er} juillet
	Détenteur de droit de chasse	Envoyer la liste des chasseurs (Nom, prénom, adresse) souhaitant obtenir un carnet de prélèvement petit gibier de montagne	Avant le 15 août
Août	Détenteur d'un plan de chasse chamois ou mouflon	Communiquer au service départemental de l'OFB le découpage du territoire en secteurs individualisés en cas de modification.	Avant la date d'ouverture de la chasse.
	Piégeur agréé	Envoyer à la Préfecture le bilan annuel des prises au 1er juillet ou une déclaration de non-piégeage.	Avant le 30 septembre.
Période favorable pour les ensemcements d'automne.			
Novembre	Responsables de battues au sanglier ou président d'association	Retourner à la FDC04* le tableau de chasse à mi-saison.	10 novembre.
	Détenteur de droit de chasse	Envoyer à la FDC04 les bracelets de petit gibier de montagne non utilisés.	Au plus tard 10 jours après la date de fermeture de la chasse de l'espèce concernée.
	Chasseur	Renvoyer les carnets de prélèvement petit gibier de montagne au détenteur de droit de chasse	Au plus tard 15 jours après la fermeture de l'espèce la plus tardive
Novembre-décembre	Détenteur de droit de chasse	Renvoyer les carnets de prélèvement petit gibier de montagne à la FDC04*	Au plus tard 30 jours après la fermeture de l'espèce la plus tardive

* FDC04 : Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence

* DDT : Direction départementale des territoires

* OFB : Office français de la biodiversité

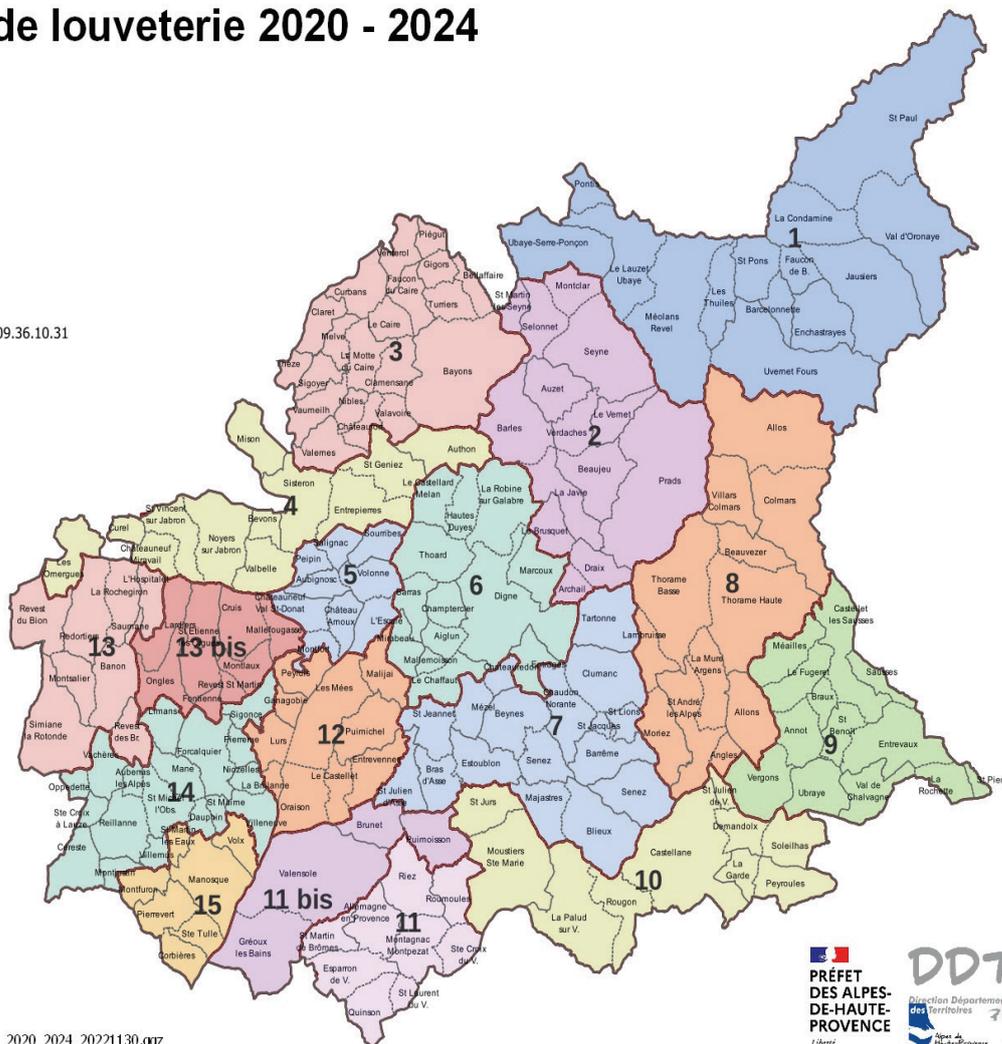




LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE AU COMPLET

Circonscriptions de louveterie 2020 - 2024

N°	NOM	TEL_PORTABLES
1	MENCONI Laurent	06.08.89.38.88
1	BOREL Patrice	06.84.30.61.91
1	ESMIEU Richard	06.83.59.79.66
2	SERRA Alain	06.50.23.36.19
2	TRON Jean-Noel	06.08.88.36.70
3	MARTIN Gérard	06.07.86.63.13
3	COLOMERO Patrice	06.87.28.65.36
4	ANDRE Gilbert	06.81.26.86.38
4	GAS Patrick	06.99.22.30.54
5	JULIEN Jean-Philippe	09.79.01.51.03 / 06.09.36.10.31
6	CALI Rémi	06.15.12.54.04
6	DALL'OSTO Guy	06.32.75.59.90
7	ANDRAU Frédéric	06.87.61.02.71
7	IMBERT Christophe	06.70.27.06.68
8	BARBAROUX Christophe	06.08.88.70.45
8	BLANC Hubert	06.82.91.77.68
8	CAVALLO Yannick	06.70.63.34.49
9	BOINGEA Eric	06.59.05.71.10
9	PESCE Jean-Louis	06.80.44.42.02
9	DI POPOLO Julien	06.68.08.04.43
10	DOSSOLIN Michel	06.88.76.86.88
10	GUICHARD Georges	06.77.53.46.72
11	LIONS Nicolas	06.10.31.43.08
11 bis	KAPPS Pierre	06.43.11.23.22
12	GARCIN Serge	06.81.72.92.84
12	MAERO Maurin	06.87.71.53.34
13	RENIET Serge	06.83.20.83.14
13 bis	RENIET David	06.18.74.36.29
14	BERNARD Henri	06.08.53.54.27
14	OLIVIER Christophe	06.82.16.63.16
15	MICHEL Julien	06.72.05.47.38



0 10 km

Sources : IGN BD Cartho - DDT04 LL 2020-24
 Réalisation DDT/SUCT/PCAT/CC - carte 05/2023 - Ci_LL_2020_2024_20221130.qz



ELEVAGE DES REMOUS DU VERDON

Maeght Xavier

DRESSAGE CHIENS D'ARRÊT

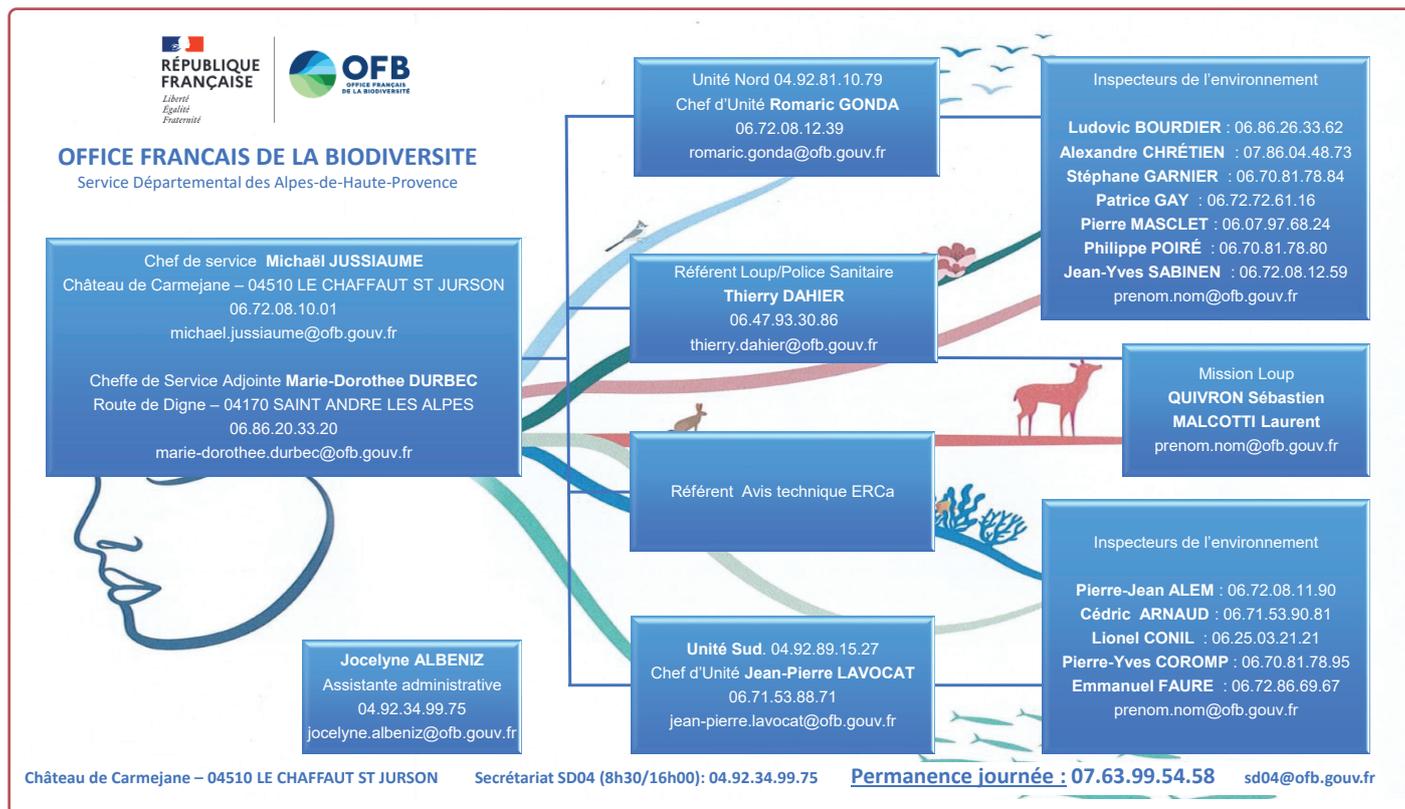
PENSION CANINE

TÉL 06.10.71.75.46





OFB : SERVICE DÉPARTEMENTAL 04



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS ET ÉNEDIS LANCENT UN PARTENARIAT DANS LE 04

Les pratiquants de la chasse dans les Alpes de Haute-Provence côtoient au quotidien les réseaux de distribution d'électricité gérés par Enedis. Chaque année, Enedis renouvelle une partie de ces réseaux afin d'éviter des pannes dues à une usure normale des ouvrages. Ainsi la Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence et Enedis signent en 2023 une convention de partenariat pour faciliter leurs activités respectives.

Enedis bénéficiera du retour des observations des chasseurs sur l'état des réseaux, notamment sur d'éventuelles dégradations constatées sur le terrain. L'entreprise de service public informera sur la présence de ses équipes ou d'entreprises prestataires sur les lieux d'intervention pendant la durée des travaux de renouvellement ou de réparation.

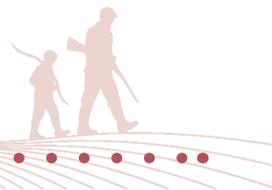
La Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence s'engage à échanger avec Enedis sur les particularités des différents lieux d'intervention, à porter une attention particulière à la présence des nombreux intervenants durant les travaux, et à informer ses adhérents sur les dégâts aux ouvrages électriques liés à l'activité de chasse.

Contact : 04.92.31.02.43



André PESCE, président de la Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence, et Sébastien MATHERON, directeur Enedis Alpes du Sud, ont signé un partenariat le 28 juillet 2023 à Champsercier pour faciliter leurs échanges et le déroulement de leurs activités sur le territoire.





LES CHASSEURS AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ



Rénovation des points d'eau à Puimoisson et St Jurs.

Début octobre, la Fédération départementale des chasseurs du 04 est allée à Puimoisson et à St Jurs rénover les points d'eau réalisés fin 2022.

Ces points d'eau avaient été financés en partie par le Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Ces réservoirs sont réalisés avec des grandes pierres plates naturelles qui s'intègrent parfaitement dans le paysage. De plus, ces points d'eau, d'une capacité de 7.000 litres, stockent l'eau de pluie nécessaire à la survie de toutes les espèces. Ces abreuvoirs jouent un rôle essentiel dans le maintien et la richesse de la biodiversité.



Ouverture de milieux sur les communes de Faucon de Barcelonnette et du Brusquet.

La société de chasse de Faucon-Enchastrayes et l'ACCA du Brusquet ont réalisé des travaux d'ouverture de milieux afin d'apporter en sous-bois des zones de gagnage qui assurent une ressource alimentaire herbacée pour la grande faune.

Ces milieux ouverts augmentent les effets de lisières et sont très importants pour la diversité de la flore et de la petite faune.

Ces travaux d'ouverture sont réalisés par une société forestière qui utilise un broyeur à végétaux. Le broyage des arbres et des buissons est laissé tel quel, apportant ainsi une richesse écologique des sols.

Ces ouvertures de milieux sont financés à 100 % par l'éco-contribution via la Fédération régionale des chasseurs.

La Fédération départementale des chasseurs remercie toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet de maintien de la biodiversité.



Florent Crozal



Le Brusquet



Le Brusquet

Société Faucon-Enchastrayes





INCIDENTS ET ACCIDENTS DE CHASSE EN 2022-2023

Au niveau national, le bilan fait état d'un nombre d'accidents mortels en baisse, avec 6 décès constatés (chiffre historiquement le plus bas relevé) contre 8 la saison dernière. Les 6 victimes étaient des chasseurs.

Il fait également état d'un nombre d'accidents en baisse, avec 78 accidents constatés contre 90 la saison dernière (un accident est défini par toute blessure corporelle survenue par arme à feu dans le cadre d'une action de chasse).

Il montre enfin une baisse du nombre d'incidents, à 84 contre 104 la saison dernière (un incident est défini par une situation relevée susceptible d'avoir mis en danger les personnes ou les biens). Les incidents les plus fréquemment relevés concernent les tirs en direction d'habitations, de véhicules ou d'animaux domestiques. Ils révèlent quasi systématiquement un manquement aux règles essentielles de sécurité à la chasse.

Ces chiffres s'inscrivent dans la tendance des vingt dernières années, qui se caractérisent par une baisse de 80% des accidents mortels et de 62% des accidents.

Dans le même temps, il est à noter une augmentation très forte des prélèvements de grand gibier (avec plus de 1 500 000 animaux prélevés, dont 800 000 sangliers, soit une augmentation de plus de 50% en 20 ans), qui constituent le mode de chasse le plus accidentogène.

Les efforts réalisés depuis deux décennies par les chasseurs (évolution des pratiques, vigilance accrue), par les fédérations (formations, sensibilisations, contrôles), par leurs partenaires (dialogue autour des enjeux de sécurité), par l'Etat et l'OFB* (examen du permis de chasser, contrôle, supports de communication, évolutions législatives et réglementaires récentes, plan sécurité à la chasse en cours de déploiement) semblent avoir un effet durable sur l'accidentologie à la chasse.

Ces efforts méritent d'être poursuivis, dans l'objectif de se rapprocher toujours plus du zéro accident de chasse.

Il est toutefois nécessaire de rester prudent dans la mesure où, avec cette baisse, les effets des efforts sont susceptibles de se traduire de moins en moins directement dans les chiffres.

Dans les Alpes de Haute-Provence, un incident de chasse est survenu en novembre 2022 : le chien d'une randonneuse a été tué (tir direct, non identification avant le tir).

Les formations décennales sur la sécurité. Chaque chasseur doit suivre une formation de remise à niveau sur la sécurité de la chasse tous les dix ans, dispensée par les fédérations départementales des chasseurs.

Le 5 octobre 2030, tous les chasseurs de France devront avoir suivi une formation « sécurité » faute de quoi ils ne pourront plus valider leur permis de chasser.

Ces formations reprendront dans le département en présentiel, en principe en fin d'année.

Il est aussi possible de passer cette formation en distanciel via l'espace Adhérents du site internet <https://fdc04.com>

(identifiant : numéro figurant sous le code-barres de sa validation du permis de chasser, mot de passe : date de naissance).

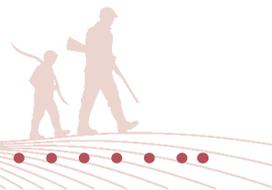
*OFB : Office français de la biodiversité

Les Jardins du Verdon

**Aménagement et entretien d'espaces verts.
Débroussaillage et élagage.
Aménagements cynégétiques.
Clôtures.**

**Fabrice Roman.
06.83.04.19.45
lesjardinsduverdon@orange.fr**





OPÉRATION « J'AIME LA NATURE PROPRE »

La Fédération des chasseurs des Alpes de Haute Provence attire votre attention sur la mise en place, le week-end des 15, 16 et 17 mars 2024, de la 4^{ème} édition de « J'aime la Nature Propre », une opération participative et citoyenne de nettoyage de la nature créée en 2021, portée par la Fédération nationale des chasseurs (FNC) et soutenue financièrement par l'Office français de la biodiversité (OFB).

« J'aime la Nature Propre » mobilise les citoyens soucieux de leur environnement et décidés à agir pour préserver la nature. Toutes les fédérations de France seront mobilisées le même week-end, l'objectif étant de déployer un maximum de lieux de ramassage tout en rassemblant le plus grand nombre de volontaires.

À vocation pédagogique, « J'aime la Nature Propre » permettra de favoriser les échanges entre les différents usagers de la nature. Le bulletin d'inscription ci-contre a été envoyé par mail aux présidents de sociétés de chasse.

Bulletin d'inscription

Vous souhaitez organiser une ou plusieurs journées de ramassage de déchets sur votre commune ?
Portez-vous volontaire pour participer à l'opération « J'aime la Nature Propre » du 15 au 17 mars 2024.

Chasse communale/ chasse privée/ ACCA : _____

Personne en charge de l'opération : _____

Tel : _____ Mail : _____

Participation avec une école ? OUI NON

Spécifier le nom de l'école : _____

Disponibilités : vendredi 15 mars samedi 16 mars dimanche 17 mars

Bulletin à envoyer à la FDC04, par courrier ou par mail avant le 20 novembre 2023.
Informations : tél. 04.92.31.88.14
Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-de-Haute-Provence
2000 Route de Digne - 04660 Champtercier
ou courriel : talghisi.fdc04@chasseurdefrance.com

Pour plus d'informations, contactez la Fédération des chasseurs au 04.92.31.88.14.

Théo ALGHISI

OUVERTURE DE DEUX NOUVELLES ARMURERIES DANS LE 04

Le magasin « L'armurerie dignoise », a ouvert ses portes dans la zone Saint Christophe de Digne-les-Bains le 1^{er} novembre 2023.

Dirigé par Laurent CLEMENT, on y trouve des équipements, vêtements et accessoires.

Contact : 06.80.80.74.00



L'armurerie RUYNAT a ouvert le 21 juillet 2023 à Thèze, à 10 minutes de la zone Val de Durance Sisteron.

Pierre RUYNAT y propose un large choix de carabines, fusils, munitions et d'accessoires pour la chasse et le tir mais également des accessoires de défense et des vêtements.

On peut aussi y faire entretenir ses armes ou les faire réparer.

Contact : 06.40.71.34.63

www.ruynat.com (vente en ligne prochainement disponible), facebook

Albert Auto

Mécanique - Carrosserie
Ventes de véhicule

18 av. du Colonel Noël,
04000 Digne-les-Bains
www.albertauto.fr
04.92.36.39.54
06.71.19.12.16





HOMMAGE À JULIEN ARNOUX



Agriculteur de profession, chasseur par passion, tu as été le président de notre société de chasse pendant 28 ans (NDRL : société de chasse de Bras d'Asse). Tu viens de nous quitter, le 1^{er} octobre 2023, à l'âge de 94 ans. Tu aimais fédérer et cette qualité, associée à un esprit novateur, t'avaient naturellement conduit à fonder la 1^{ère} équipe de chasse au sanglier du secteur.

Tes connaissances cynégétiques, acquises dès ta plus tendre enfance sur tes terres de St-Jeannet, ta pratique fervente et assidue de la chasse jusqu'à une date très récente, ton envie de les partager et de les transmettre ont fait de toi un "nemrod" exemplaire qu'on n'oubliera pas.

Un sentiment d'émulation a fait naître en moi cette même passion des chiens et de leur conduite. Mais désormais je devrai faire abstraction de tes conseils, avisés et perspicaces, que tu aimais dispenser et que j'avais plaisir à recevoir.

Tu resteras dans ma mémoire et dans celle, collective, de tes amis chasseurs que tu continueras à accompagner lors de nos futures traques du grand gibier. Tous les chasseurs de "La Préservatrice" présentent à ta famille et à tous tes proches leurs plus sincères condoléances.

Que Saint Hubert veille sur toi.

Frédéric MOLINARI

ADIEU FRANCIS CELCOUX



Francis CELCOUX nous a quittés en octobre 2023. Il avait présidé la société de chasse de Volonne durant quinze ans avant de céder sa place.

Fervent chasseur de lièvres aux chiens courants, Francis CELCOUX avait cette passion chevillée au corps, tenant tête à la maladie pour pratiquer sa passion.

Malheureusement, celle-ci a fini par avoir raison de lui.

La chasse dans les Alpes de Haute-Provence adresse ses sincères condoléances à sa famille.



Mélèze Bois Rond Scierie

La combe
04230 Mallefougasse-Augès
04.92.74.79.43
mbr04@live.fr

www.scierie-meleze04.fr





DU CÔTÉ DES PIÉGEURS

BILAN DE PIÉGEAGE DU 1^{ER} JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023

63 piégeurs sont intervenus sur **49 communes** du département à la demande de sociétés de chasse, professionnels, particuliers.

1- Espèces classées piégées :

- Corneilles : 732
 - Geais : 355
 - Pies : 1.396
 - Ragondins : 70
 - Renards : 489
- #### 2- Espèces relâchées : prises accidentelles.
- Blaireaux : 44
- Chats errants : 155
 - Chiens (divagation) : 20
 - Fouines : 85, prélevées sur 27 communes
 - Genettes : 2
 - Hérissons : 3
 - Martres : 13
 - Rapaces : 20
 - Sangliers : 4
 - Tourterelles : 5

3- Régulation pigeons des villes effectuée par des piégeurs agréés.

- Barcelonnette, Méolans-Revel : 418
- Manosque : 125
- Seyne-les-Alpes : 310

Remarques : Nous notons une certaine stabilité dans le nombre de prises pour les espèces classées. Il est aberrant d'être obligé de relâcher les fouines qui ont certainement pillé un poulailler avant d'en attaquer un autre ; nous demanderons son reclassement pour le prochain arrêté.

Les chats errants sont en très nette augmentation.

Rappel : Nous signalons que les **pièges de catégorie 1**, c'est à dire **toutes les cages, ne peuvent être posées que par des piégeurs agréés.**

En cette fin d'année, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2024.

Lucien BONNET

TAN ÉPAGNEUL BRETON DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE DU 3 SEPTEMBRE 2023

Une belle journée pour les jeunes épagueuls bretons des Alpes de Haute Provence. 18 chiens d'engagés au TAN, 5 chiens au brevet de rapport à terre, 13 confirmations.

Nous avons été reçus, comme depuis trois ans, à Allemagne-en-Provence, sur les terrains de la famille MATHERON, que je tiens à remercier chaleureusement.



Nous avons pu apprécier les chiens sur deux terrains différents :

- le terrain n° 1, avec deux examinateurs : MM. PUCHE Jean Noël et MICHEL Jean-Pierre, le poseur de gibier : M. MERGERIE Christian ;
- sur le terrain n° 2, c'est M. GIACOMO Denis qui s'est chargé d'examiner les chiens, et moi de la pose des perdrix. C'est aussi M. GIACOMO qui jugera les rapports à terre : les cinq chiens ont été admis.

Cette année c'est 100 % de réussite. Bravo aux propriétaires pour la préparation de leurs chiens. 13 chiens ont été présentés à la confirmation. Tous ont été acceptés.

Pour clore la matinée, Texas du chant des campanes dorées a été désigné meilleur chien de la journée. Il était conduit par M. BELLAROSA, propriétaire : M. BRACCALENTI Marc.

Je remercie les trois examinateurs présents, messieurs PUCHE, GIACOMO, MICHEL ainsi que M. JUIF, notre confirmateur. Merci à la Fédération des chasseurs des Alpes de Haute-Provence, qui est très réactive pour aider les associations. Elle nous a offert des bons cadeaux, qui ont permis de récompenser les gagnants. J'ai été ravi de faire plaisir aussi à Clément, 14 ans, comme plus jeune présentateur. Ce jeune est passionné d'épagueuls breton et de chasse.

Merci à l'entreprise MERGERIE TP, qui sponsorise la délégation CEB du 04 avec des lots que les participants apprécient, à la société Royal Canin, qui participe aussi à la réussite de la journée, à la famille MATHERON Christophe, aux participants pour leur sportivité.

Joël LOPEZ

Délégué du club de l'épagneul breton pour les Alpes de Haute-Provence





LA DIANE DE MANOSQUE FÊTE SES 90 ANS

Cette année, la Diane de Manosque fêtait ses 90 ans. A cette occasion, il avait été décidé de participer au forum des associations, le 9 septembre 2023, au stade de la Rochette à Manosque.

Profitant de cette journée il avait été convenu de délivrer les cartes de sociétaires ce même jour.

"La Diane" compte plus de 200 chasseurs. Tous les administrateurs de l'association étaient présents pour cette nouvelle expérience qui était une occasion unique de mettre en valeur les actions menées par la Diane de Manosque au service de notre passion.



Outre la remise des cartes, plusieurs activités étaient proposées au public venu profiter de cette journée avec un pôle d'information sur les activités de la chasse et des chasseurs, animée par Roger GOUNANT, mais aussi des informations sur le piégeage avec une animation proposée par Laurent RAYMONDO, récemment élu au conseil d'administration avec Jacques MOUSSU.

Le Président, Christian PESCE, récompensait deux jeunes pour l'obtention de leur premier permis en leur offrant des gilets, des casquettes et, bien sûr, leur carte de chasse pour cette saison.

Invité à participer à cette journée, le fauconnier Gilles FAGOT, du Puy-Ste-Réparade, qui a plusieurs oiseaux pour pratiquer la chasse au vol, attisait la curiosité des visiteurs, petits et grands. Il répondait avec passion aux nombreuses questions des visiteurs.

Cette journée fut l'occasion de beaucoup d'échanges entre chasseurs et non chasseurs, dans une ambiance champêtre mais aussi avec toutes les autres associations de Manosque.

Serge MORELLO



SACCO TP

TRAVAUX POUR PARTICULIERS

- ↳ Terrassement villa & Piscine
- ↳ Réseaux divers
- ↳ Enrochement & murs de soutènement
- ↳ Empierrement
- ↳ Bassin de rétention & décoratif
- ↳ Goudronnage
- ↳ Aménagement de jardin
- ↳ Terre végétale

Tél. : 04.92.31.35.29





PREMIÈRE ÉDITION DU TROPHÉE DES LAVANDES LE 20 AOÛT 2023 À VALENSOLE

Le Pointer club français a organisé la première édition du TROPHÉE DES LAVANDES sur le plateau de Valensole. Ce type d'épreuve, purement sportive et sélective sans tir du gibier, est un bien-fondé pour notre passion, et notamment celle au chien d'arrêt, face à ceux qui critiquent et attaquent la chasse. D'ailleurs nous avons croisé bon nombre de promeneurs et sportifs. Tous étaient très intéressés par cette manifestation.



Cette épreuve, voulue par notre club, est réservée à des pointers mâles et femelles âgés de moins de 36 mois. Cela permet de tester de jeunes pointers sur leur qualité et leur aptitude à chasser en terrain naturel avec des oiseaux (perdrix rouges) lâchés en totale liberté, contrairement au TAN (Test d'aptitude naturelle) où un oiseau est posé et entravé pour chaque chien. Dans ces deux cas le dressage n'est pas pris en considération, l'objectif principal étant de déceler de futurs talents présentés par leur propriétaire, amateur ou professionnel.

C'est donc en mode chasse que ces jeunes pointers ont pu arpenter les champs de blé et de lavande afin de nous montrer leur talent par une température caniculaire. Comme le titrait le journal La Provence du 21 août relatant cette journée, **le plateau de Valensole, c'est mythique pour les chasseurs de la région !**

En effet, organiser ce style d'épreuve dans un biotope idéal pour des chiens d'arrêt britanniques est une aubaine (même si la plupart de nos pointers sont aussi utilisés au bois). Il faut se retrouver dans les grandes plaines céréalières du centre nord de la France ou alors dans les grands espaces d'Andalousie en Espagne pour trouver une telle qualité de terrains.

Cette aubaine est le fruit d'un ensemble de partenaires que je remercie infiniment au nom du Pointer club français :

- M. André PESCE, président de la Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence, qui a cru en cette manifestation et a répondu spontanément favorablement à notre sollicitation. Nous avons eu l'honneur d'avoir à nos côtés M. Guy SUBES, administrateur de la Fédération du 04 et responsable du secteur pays 11 (Riez-Valensole).
- M. Daniel TAIX, président de la société de chasse « La Saint Hubert » de Valensole, qui nous a accordé le droit d'utiliser les terrains où se sont déroulés les concours.
- M. Gérard AURRIC, maire de Valensole, qui nous a permis d'utiliser un terrain communal très ombragé pour que, durant le repas, nos chiens soient protégés du soleil caniculaire.
- M. SAUVAT, des Senteurs de Provence à Valensole, qui nous a servi un aioli succulent, le tout avec sa bonne humeur légendaire.
- M. MAGNAN, de la Faisanderie Le petit Puits à Valensole, qui nous a fourni les perdreaux rouges d'une excellente qualité et qui a représenté le Maire de Valensole lors de la remise des récompenses, en sa qualité de premier-adjoint.
- M. Jérôme SABATY, de l'entreprise de transport SABATY, qui nous a fait un don.
- Le docteur Victoria DE FABREGUES, vétérinaire à Manosque, qui a assuré le contrôle sanitaire.

Plus d'une vingtaine de pointers ont participé à l'épreuve. M. Pierre AVELLAN, qui a été président du Pointer club français durant six ans, aujourd'hui premier-vice-président du club et juge international des Fields trials, a conseillé les participants avec toute son expérience et l'impartialité qu'on lui connaît.

Certains concurrents, venus des très loin, comme notre ami Yannick GIL, venu des Pyrénées Atlantiques, ont tous été embarqués par la qualité de cette épreuve.

Neuf chiens ont été classés :

Concours 1 – Mâles - Juge : M Stéphane IVARS :

- 1° Excellent : Tonic du Sas de Marty - Propriétaire : M. OTTAVIANI
- 2° Excellent : Scotch des Rousses de Balmes - Propriétaire : M. OTTAVIANI
- 3° Excellent : Tartan de la Payolle - Propriétaire : M. SERDOS
- 4° Très Bon : Sweet Home Alabama - Propriétaire : M. TEYSSIER

Concours 2 – Mâles - Juge : M Alain BRUYERE :

- 1° Excellent : Toz de l'Escalayole - Propriétaire : M. COLINET

Vainqueur mâle : Toz de l'Escalayole

Concours 3 – Femelles - Juge : M Pierre AVELLAN :

- 1° Excellent : Sky des Sommets Alpains - Propriétaire : M. HISSELLI
- 2° Excellent : Sally du Triangle de l'Or Bleu - Propriétaire : M. JONGET
- 3° Excellent : Soum du Rocher de l'Éclair - Propriétaire : M. GIL
- 4° Très Bon : Taïa des Trois Batelets d'Or - Propriétaire : M. SIFFREDI

Vainqueur femelle : Sky des Sommets Alpains



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



A souligner un fait marquant qui ne fait que légitimer le niveau sélectif de ce Trophée des lavandes, traduit par la gagnante femelle, la jeune chienne de deux ans et demi, Sky des Sommets Alpains appartenant à notre ami Damien HISSELLI de Gap qui, les 18 et 19 septembre, lors du championnat d'Europe sur gibier de montagne organisé à Arêches-Beaufort, en Savoie, après avoir été sélectionnée en équipe de France Pointers, a été le seul chien classé les deux jours parmi tous les chiens présentés des équipes européennes. **Sky, présentée par notre ami Damien HISSELLI, le Haut Alpin, a été sacrée championne d'Europe de montagne 2023.**

Présages de sélectivité et de qualité nous font espérer que ce Trophée des lavandes connaisse longtemps un tel succès. Rendez-vous l'année prochaine.

Jean-Pierre MICHEL
Délégué du Pointer club français - Région Provence



CONCOURS EUROPÉEN D'IMITATION DES CHANTS D'OISEAUX

C'est dans le cadre du 750^{ème} festival aux oiseaux de Sacile que se sont côtoyés les ramages des grives musicienne, des mauvis, des pinsons, des alouettes, des tarins des aulnes, des chardonnerets et le 25^{ème} concours européen d'imitation des chants d'oiseaux.

35 personnes ont fait le voyage pour soutenir l'équipe de France composée de Sébastien MUGAVERO, Olivier BONINI, Christian PAOLETTI et du jeune Thibaut MICOTTI.

Tous sont originaires de la région SUD-PACA. Ce petit nouveau est âgé de 17 ans et a appris à chiler à l'école du Logis Neuf. Il s'est vu remettre le trophée Giovanni BANA, du nom de l'ancien président de l'Association européenne des chasses traditionnelle, décédé en pleine période Covid.

Eric CAMOIN



VALLÉE DU JABRON (04-26)
LES OMERGUES, MONTFROC, CUREL, CHÂTEAUNEUF-MIRAVAIL, ST VINCENT/JABRON, NOYERS/JABRON, BEVONS, VALBELLE

16, 17 & 18 FÉVRIER 2024

**2^{EME} BREVET
DE CHASSE**
SUR LA VOIE DU LIÈVRE ET DU SANGLIER

Salle Communale des Bérauds 04200 NOYERS/JABRON

Buvette et Restauration sur Place

Heure de début : 07:00

brevet.chasse.jabron@gmail.com

MARTINOD Hugo 06 02 50 59 28
ANDRÉ Gilbert 06 81 26 86 38

ORGANISÉ PAR

LES 4 JABRONS

EN COLLABORATION AVEC

CLUB FRANÇAIS DU BÉAGLE
BÉAGLES GARDIERS ET FAUCONS

Fédération Départementale des Chasseurs
des Alpes de Haute-Provence

Fédération Départementale des Chasseurs
de la DROME

CENTRALE
CANINE



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



AFACCC DES ALPES DU SUD : UNE JOURNÉE POUR LES NOUVEAUX CHASSEURS

Le 22 octobre, l'AFACCC des Alpes du Sud organisait une journée de chasse à l'attention des nouveaux chasseurs des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes à Daluis (06).

Treize nouveaux chasseurs ont participé à cette journée de découverte de la chasse au lièvre aux chiens courants.

Pas moins de trois meutes de chiens ont été lancées avec les accompagnateurs de la société de chasse de Daluis, environ 10 personnes.



Cette journée haute en couleurs et en émotions a été conclue par le prélèvement d'un magnifique sujet et un repas à l'auberge de Daluis.

Claude ARBAUD

LES CHASSERESSES DU SUD DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE



Plusieurs battues ont été organisées dans notre beau département des Alpes de Haute-Provence en l'honneur de notre association "Les chasseresses du Sud" pour faire découvrir à toutes nos adhérentes qui le souhaitent différents biotopes et mode de chasse.

A Lardiers, le 14 octobre, nous avons été invitées par l'équipe d'André et Thierry : un très beau territoire avec des forêts magnifiques et des paysages à couper le souffle, une vue sur la montagne de Lure et le mont Ventoux. Cette journée, très riche en émotions et en rencontres, s'est conclue par un très bon repas à la bergerie du gros chêne, et un prélèvement de deux sangliers et deux cerfs.

Le lendemain, l'équipe de Saumane/L'hospitalet a accueilli sur son territoire les chasseresses pour une battue aux sangliers. Cette très belle journée s'est également terminée avec un bon repas et un prélèvement de quatre sangliers.

Enfin, le 21 octobre, les chasseresses étaient invitées à la Javie avec l'équipe de Michel. Un week-end où les chasseresses ont eu le plaisir de voir de nombreux animaux.

Merci infiniment à tous les chasseurs qui nous ont permis de nous faire découvrir leur territoire et partager notre passion.

Sylvie BAYLE-VINATIER





LA GLU, CE N'EST PAS TERMINÉ !

Même si la glu fait partie intégrante de notre patrimoine, cette année encore, nous n'aurons pas le droit de la pratiquer.

Nous avons fondé beaucoup d'espoirs, avec la FNC (Fédération nationale des chasseurs), dans l'obtention, dès cette année, d'un arrêté d'autorisation de pratiquer à titre expérimental qui nous aurait permis de répondre aux principales observations du Conseil d'Etat et de la Cour de Justice Européenne.

La FNC est le principal interlocuteur du président de la République et du Ministère sur ce sujet. Nous nous rappelons d'ailleurs que le président MACRON s'était engagé auprès du président SCHRAEN à maintenir toutes les chasses traditionnelles.

La Fédération nationale nous assure que la glu fait partie intégrante des négociations, au même titre que toutes les autres chasses. Néanmoins et une nouvelle fois, seuls les arrêtés d'expérimentation pour les panttes et les matoles vont être publiés.

Pour la glu, nous avons fourni à la FNC tous les éléments techniques qui devaient permettre d'obtenir un arrêté pour expérimentation. Parallèlement, nous avons poursuivi notre action sur le plan politique afin d'obtenir un rendez-vous avec le président MACRON et le Ministère. Nous avons demandé le soutien des parlementaires de notre Région, sensibles au maintien de cette pratique ; nous avons sollicité Renaud MUSELIER, président du Conseil Régional SUD PACA ; nous avons rencontré François PATRIAT, président du groupe Rassemblement des démocrates progressistes et indépendants au Sénat et conseiller du président MACRON pour la chasse ; enfin, nous allons demander à être auditionnés par le groupe Chasse de l'Assemblée nationale et son président.

Nous ne pouvons nous résoudre à être condamnés sans avoir pu nous défendre !

Il nous paraît inconcevable que dans une démocratie telle que la nôtre, des pratiques patrimoniales et culturelles puissent disparaître par manque de courage politique de nos gouvernants.

Amis cabaniers, postiers, soyez assurés que nous sommes en permanence mobilisés pour défendre ce dossier et que nous continuons à nous battre. Nous ne manquerons pas de rappeler à certains élus leurs faiblesses.

Le collectif « Glu »



JM ARTEMIS
Armurerie - Equipement chien



THERMIQUE-ARME-COLLIER GPS-LUNETTE-VETEMENT

LE CHOIX



- LUNETTE
- MONOCULAIRE
- JUMELLE

LE SERVICE



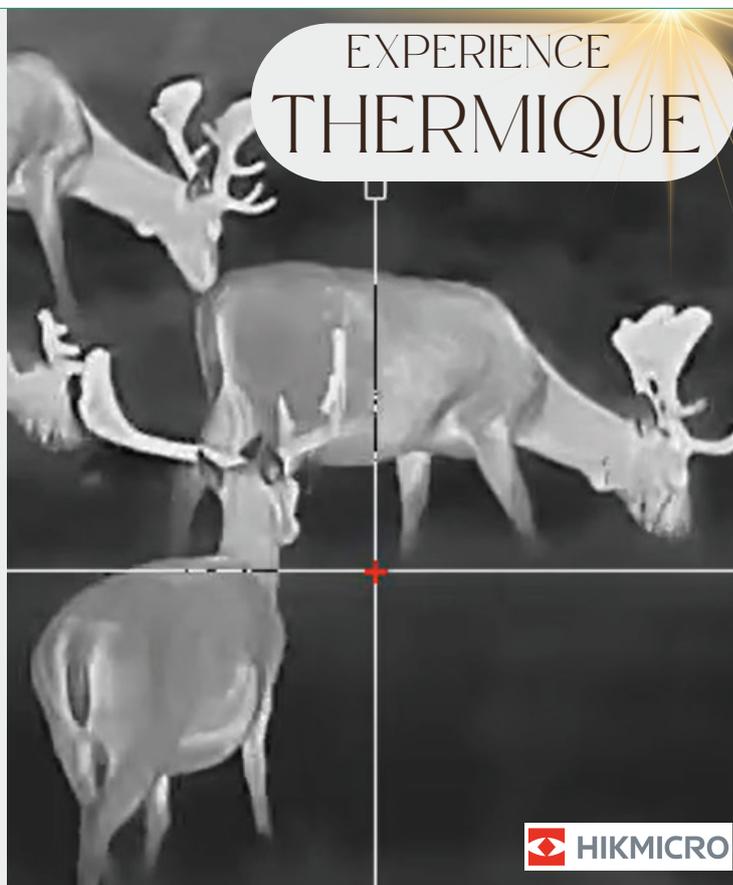
- FORMATION
- INSTALLATION
- MISE EN SERVICE
- SAV

LA QUALITE



- GARANTIE
- FIABILITÉ
- PERFORMANCE

ARMURERIE DEPUIS 2009



HIKMICRO

48 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE - 13490 JOUQUES-04 42 59 68 19

A51 - SORTIE 17 - CADARACHE

WWW.JMARTEMIS.COM



INFOS RÉGIONALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES



ECOCONTRIBUTION EN PACA

En région

Instaurée par la réforme de la chasse du 24 juillet 2019, l'écocontribution permet de financer des actions en faveur de la biodiversité conduites par les chasseurs. En région PACA, près de 900 000 euros sont investis chaque année pour améliorer la connaissance et la préservation de la faune sauvage et de ses habitats.



PETITE FAUNE PACA

Suivi régulier du petit gibier de plaine et de montagne grâce à une dizaine de protocoles sur l'ensemble de la région



OGFH PACA

Suivi de l'état d'équilibre entre les grands ongulés et leur milieu sur 6 massifs forestiers : Lure, Beauchêne, Briançonnais, Queyras, Turini, Ventoux



CYNBIODIV PACA

Restauration et aménagement de 164 ha de milieux naturels en faveur de la biodiversité



EAU FORET MED

Amélioration des capacités de stockage en eau dans les massifs forestiers



TETRAS ALPES DU SUD

Sensibilisation des acteurs du milieu montagnard à la préservation du Tétraz-lyre en hiver

70 sociétés de chasse
associées en moyenne dans
chaque projet

280 personnes,
bénévoles et professionnels,
mobilisées en moyenne pour
chaque projet



INFOS RÉGIONALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES



Dans les départements

GF BIODIV 05 - Hautes-Alpes

Suivi des populations de Cerfs, Chevreuils, Chamois et Mouflons sur 50 sites dans les Hautes-Alpes

350 000 ha expertisés

LAPINDURANCE - Vaucluse

Restauration des populations de Lapins de Garenne en Basse Durance

23 ha aménagés

PERDRIXCHEIRON - Alpes-Maritimes

Préservation de la population naturelle de Perdrix Rouge sur 19 sites des Préalpes du Cheiron

94 ha aménagés

RESTBIODIVAR - Var

Restauration des milieux sur 120 parcelles du Var, après incendies

106 ha aménagés

REPROOISDO - Bouches-du-Rhône

Suivi de la qualité des habitats et de la reproduction des oiseaux d'eau sur 15 sites dans les Bouches-du-Rhône

2 300 ha expertisés

2022
2023

Plus de 400 personnes formées

Plus de 500 000 personnes sensibilisées

INFOS RÉGIONALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES

SANS RESPECT DU BIEN D'AUTRUI, LE PARTAGE DE LA NATURE EST IMPOSSIBLE

Un fait divers rapporté par la presse en dit long sur le niveau d'exaspération rencontré par certains propriétaires privés de terrains à la campagne. En effet, une partie de la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse risque de devenir interdite aux randonneurs.

Son propriétaire se dit, en effet, fatigué par « la horde déferlante de curieux irrespectueux sans foi ni loi ». Comme la récente loi adoptée en février 2023 visant à protéger la propriété privée (tout en limitant l'engrillagement) le rend possible, ce propriétaire, ulcéré par l'attitude de certains randonneurs, peut, par l'apposition d'un simple panneau, limiter l'accès à sa propriété. Il compte la laisser ouverte aux chasseurs au motif de « leur utilité sur l'équilibre sylvocynégétique » a-t-il

indiqué.

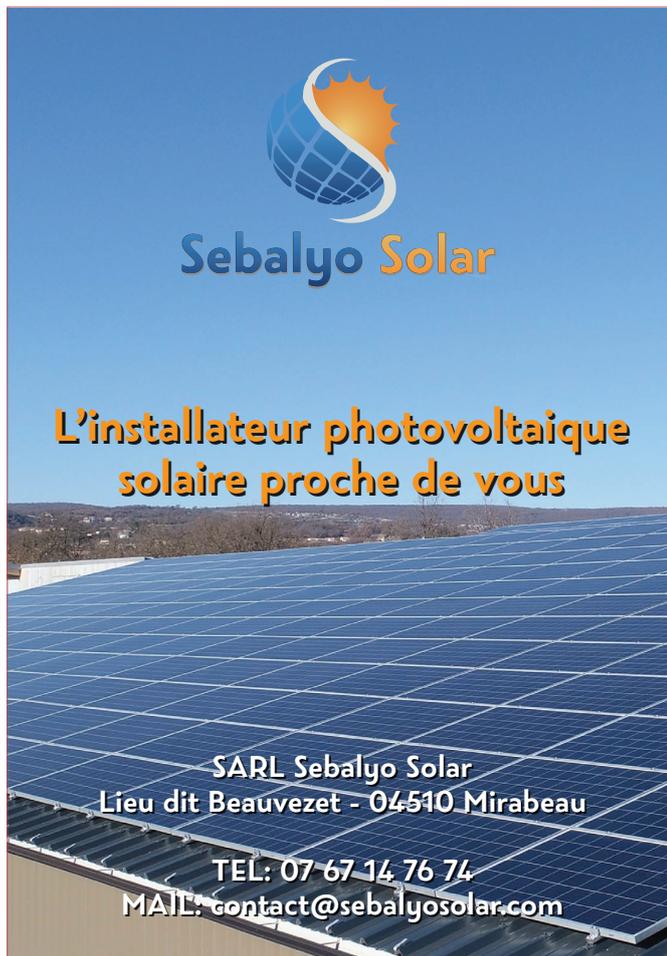
La FNC (Fédération Nationale des chasseurs) tient à rappeler que contrairement à ce que l'écologie politique et les « écologistes de salon » répètent à longueur de temps : la nature n'est pas à tout le monde même si la biodiversité est notre bien commun. Plus de 73 % du territoire chassable sont privés. Le droit de propriété qui est l'article 17 dans notre constitution est l'un des fondements de notre République.

En cette nouvelle saison, la FNC appelle tous les usagers de la nature à une cohabitation apaisée et respectueuse. Personne ne doit se sentir contraint de fermer son domaine à certains usages au motif d'attitudes qui ne sont pas acceptables sur la propriété d'autrui. Pour Willy SCHRAEN, président de

la FNC : « Comme me le disait ma grand-mère : souviens-toi que lorsque tu n'es pas chez toi, tu es chez quelqu'un d'autre ! Dans ce contexte, il est urgent d'arrêter ce bruit médiatique qui laisse croire que nos campagnes sont des zones de « guerre » entre les différents usagers, tous passionnés de nature.

J'ai déjà dit qu'à force de jeter de l'huile sur le feu, les propriétaires vont finir par se barricader chez eux à grand renfort d'interdictions. Nous avons un premier cas rapporté par la presse en région Auvergne Rhône-Alpes. Le respect pour le bien d'autrui, indispensable au « vivre ensemble » est une valeur en perte. Les territoires ruraux n'y font hélas pas exception ».

Source : FNC



Sebalyo Solar

**L'installateur photovoltaïque
solaire proche de vous**

SARL Sebalyo Solar
Lieu dit Beauvezet - 04510 Mirabeau

TEL: 07 67 14 76 74
MAIL: contact@sebalyosolar.com

Armurerie
Arquebuse, Revolver,
Chasse.



70 Ruelle Basse
04 510 Mirabeau
04-92-68-18-19

Atelier d'Armurerie



INTERDICTION D'UTILISATION DE MUNITIONS AU PLOMB DANS LES ZONES HUMIDES

Comme nous l'indiquions en page 17 dans notre numéro de mars, la réglementation sur l'utilisation des munitions au plomb a changé suite au règlement de la Commission européenne qui est entré en application le 15 février dernier.

Le but de cette réglementation est prioritairement de lutter contre le saturnisme (intoxication par le plomb) chez les anatidés et la pollution induite sur l'eau, la végétation et la faune piscicole.

Ainsi, depuis son entrée en vigueur, il est interdit d'effectuer l'un ou l'autre des actes suivants à l'intérieur ou à moins de 100 mètres de zones humides :

- décharger de la grenaille de chasse contenant une concentration en plomb (exprimé en tant que métal) égale ou supérieure à 1 % en poids ;
- porter de la grenaille de ce type en ayant l'intention de l'utiliser pour la pratique du tir en zones humides.

Ces deux interdictions s'appliquent dans les zones humides suivantes :

- la mer dans la limite des eaux territoriales ;
- le domaine public maritime ;
- les marais non asséchés ;
- les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs, plans d'eau qu'ils soient d'eau douce, salée ou saumâtre.

jusqu'à une distance de 100 mètres du bord de ces zones humides.

Seule l'utilisation de la grenaille de plomb dans la zone tampon de 100 mètres des zones humides comme défini ci-dessus est verbalisable. Les chasseurs peuvent donc avoir du plomb sur eux, dans la mesure où ils ne l'utilisent pas dans cette zone.



DÉCLARATION DES ARMES : AVEZ-VOUS CRÉÉ VOTRE COMPTE SIA ?

Pour acquérir ou céder une arme, il est obligatoire d'avoir un compte dans le Système d'information sur les armes (SIA). Ouvert aux détenteurs d'armes majeurs ayant un permis de chasser, même s'ils n'ont pas fait renouveler leur validation, **le compte SIA doit obligatoire être créé avant le 31 décembre 2023.**



Comment créer son compte SIA ?

Se rendre sur le site dédié du SIA, <https://sia.interieur.gouv.fr> après s'être muni d'un titre d'identité valide, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, de son permis de chasser.



En cas de difficulté pour créer le compte, une aide peut vous être apportée par :

- la Fédération départementale des chasseurs 04, sur rendez-vous, au 04 92 31 88 14.
- le pôle armes de la préfecture du 04 : permanence physique dédiée les lundis matins de 9h à 11h30, sur rendez-vous, et permanence téléphonique les jeudis après-midis de 14h à 18h au 04.92.36.72.00.

Une fois le compte créé, un numéro personnel SIA est attribué au détenteur du compte. Celui-ci dispose alors **de 6 mois à compter de la date de création de son compte pour mettre à jour son "râtelier numérique"**, qui répertorie toutes les armes qu'il détient.

Si toutes n'y figurent pas, il doit les enregistrer lui-même dans son râtelier (ajout d'une arme qui aurait dû y figurer, signalement des erreurs (arme qui ne devrait pas y figurer car vendue, informations relatives à une ou plusieurs armes erronées, etc.).





COMPTAGES AU CHIEN D'ARRÊT DURANT L'ÉTÉ 2023



Suite à la suspension de la chasse du tétras-lyre par le tribunal administratif de Marseille en 2022, la FDC 04 (Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence) a souhaité augmenter significativement le nombre de sites de référence de comptages au chien d'arrêt en 2023 pour cette espèce.

Ce ne sont pas moins de 15 sites de références tétras-lyres et 1 site perdrix bartavelles qui ont été comptés au mois d'août 2023 grâce à l'implication de nombreux conducteurs de chiens bénévoles et au soutien des présidents des sociétés de chasse concernées.

Parmi ces 16 sites, la FDC 04 était maître d'œuvre pour 14 d'entre eux, le service départemental de l'OFB pour les 2 derniers.

Ces comptages, répartis sur l'ensemble des massifs du département, ont permis de dénombrer 385 tétras lyres dont 113 poules et 187 jeunes. L'indice de reproduction 2023 pour le département est de 1,65 jeunes/poule. Ce sont également 19 perdrix bartavelles qui ont été comptées (4 adultes et 15 jeunes).

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour ces suivis, ce qui a permis de répondre aux demandes de la préfecture et de pouvoir proposer un quota d'oiseaux au plan de chasse et ainsi permettre aux chasseurs passionnés de pouvoir pratiquer ces chasses difficiles et exigeantes.

Malgré cet effort important, souligné par l'ensemble des membres de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, la chasse des galliformes de **montagnes** est de nouveau suspendue pour le département suite à deux requêtes en référé-suspension des associations LPO PACA et One Voice.

L'ordonnance du tribunal du 13 octobre 2023 n'a, en effet, pas pris en compte l'effort important réalisé par la Fédération pour avoir un échantillonnage de la reproduction par massif plus robuste.

Nous ne lâcherons pas le combat car nos propositions de plan de chasse étaient plus que prudentes et bien inférieures aux recommandations de l'Observatoire des galliformes de montagne et de l'Office français de la **Biodiversité**.

La quasi-totalité des départements alpins sont dans le même cas que nous et il conviendra de définir une stratégie commune à adopter pour 2024 afin de pouvoir maintenir une chasse raisonnée des galliformes de montagnes, tétras-lyres et perdrix bartavelles lorsque l'indice de reproduction le permet.

Un grand merci à tous les chasseurs et aux chiens d'arrêts sans qui nous n'aurions pas pu réaliser ces comptages.

Cyril GENIN





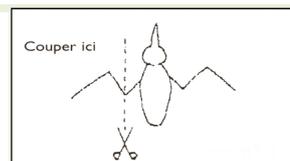
OISEAUX BAGUÉS

Oiseaux bagués

Si vous trouvez ou prélevez à la chasse un oiseau bagué, merci de le signaler à la Fédération des chasseurs (04.92.31.02.43 ou fdc04@chasseurdefrance.com), au technicien fédéral (06.81.94.19.16) ou à l'agent de l'OFB (06.71.53.90.81). Veuillez préciser l'espèce présumée, le libellé de la bague (lettre, chiffres, centre émetteur), la date et lieu de la découverte (commune, lieu-dit), les conditions du prélèvement et vos coordonnées (nom, adresse, n° de téléphone et/ou courriel) et/ou adressez la bague ouverte et aplatie, scotchée sur la fiche de renseignements ci-dessous (ou une copie) dûment complétée à :

- **FDC 04 – 2000 route de Digne-Les-Bains CS 99 027 04 990 CHAMPTERCIER**

- **S'il s'agit d'une bécasse** : veuillez indiquer son poids et si possible, coupez une aile et faites-la sécher ouverte en formant un angle de 130° puis envoyez la bague, ouverte, aplatie et scotchée sur la fiche ci-dessous (ou une copie) complétée, et l'aile éventuelle à l'adresse indiquée ci-dessus.



Fiche de reprise d'oiseau bagué

Libellé complet de la bague (lettre et chiffres) :

Coller ici la bague aplatie :

Date de découverte : Heure :

Lieu exact (en cas de lieu-dit, indiquer la commune) :

Département :

Espèce présumée :

Conditions et circonstances de découverte de l'oiseau (si trouvé mort préciser si le cadavre est frais ou ancien) :

Votre nom, prénom et email (ou adresse postale) pour le retour d'information :

.....

Observations complémentaires :

Pour les bécasses uniquement : Poids : Aile coupée : oui non

Résultats de retours de bague sur oiseau repris dans le département - Saison 2022-2023

Oiseau	Date-lieu de baguage	Date-lieu de reprise	Délai de reprise
Grive mauvis	30/10/2021 à Izsak (Hongrie)	17/12/2022 à Manosque	413 jours soit 1 an, 1 mois et 17 jours

Le réseau bécasse

Au niveau national, 400 bagueurs composent ce réseau qui suit les populations de bécasse des bois.

Dans le département, lors de la saison 2022-2023, une sortie a été effectuée dans ce cadre, laquelle n'a donné lieu à aucun contact.



Résultats de retours de bagues sur bécasses des bois baguées/reprises dans le département - Saison 2022-2023

Date-lieu de baguage	Date-lieu de reprise	Délai de reprise
27/12/2021 à Vidauban (Var)	08/12/2022 à St Jurs	345 jours
15/11/2022 à Montjoyer (Drôme)	11/12/2022 à Puimichel	25 jours
08/12/2021 à Montlaux	11/12/2022 à St Etienne-les-Orgues	3.370 jours
23/01/2020 à St Etienne les Orgues	19/02/2023 à Fontienne	1.122 jours





LA MALADIE D'AUJESZKY PRÉSENTE DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Un cas d'Aujeszky a été confirmé dans un élevage de suidés du département.

La maladie d'Aujeszky est due à un herpesvirus qui touche les suidés (porcs et sangliers) et, accidentellement, les carnivores (chiens, chats) et les ruminants. Les carnivores et les ruminants atteints meurent de cette maladie. Seuls les suidés peuvent en guérir et constituent alors des réservoirs à vie de virus, et peuvent le ré-excréter à la faveur d'un stress.

Elle représente un risque important pour les chiens parce qu'elle touche le système nerveux central conduisant à une paralysie du pharynx, de fortes démangeaisons avec automutilation et à la mort en moins de 48 heures.

La contamination du chien se fait principalement par ingestion de sanglier contaminé, voire par morsure ou contact direct (action de chasse). **Elle n'est pas contagieuse entre chiens et ne se transmet pas à l'homme.**

Il n'existe pas de vaccin ayant une autorisation de mise sur le marché pour les chiens.

Pour protéger vos chiens :

- ne leur donner aucun produit cru de sanglier ;
- faire bien cuire la viande de sanglier est la seule façon de réduire le risque de contamination (le virus n'est pas détruit à la congélation) ;
- désinfecter dès que possible les plaies de chasse des chiens ;
- éviter de mettre les chiens en contact avec les animaux prélevés.



TRIBUNE LIBRE

NON AU PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES À ORAISON

Suite au projet de panneaux photovoltaïques, la société Energie partagée a été mandatée pour consulter les associations d'Oraison. Considérant qu'à deux reprises ils ont refusé de faire paraître, dans "Le journal de la concertation" annexé au bulletin municipal d'Oraison, notre article tel quel, nous remercions la lpes de Haute-Provence de nous permettre cette publication.

Pour les amoureux de la nature que nous sommes, nous, les chasseurs d'Oraison, avons vu la qualité de notre environnement disparaître peu à peu. Depuis les années 60, le canal EDF a été une catastrophe écologique pour la biodiversité en séparant totalement la forêt de la zone de gagnage.

A la suite, l'urbanisation de la route du Castellet, du quartier du Vézier, de l'Infernet, du Thuve et de toute la bordure du bois de la chapelle de St Pancrace a eu le même effet.

Aujourd'hui, s'il n'y a plus de biodiversité à Oraison, ce n'est pas à cause des chasseurs mais de l'habitat que nous avons modelé de façon déraisonnée.

La société de chasse, une fois de plus, trouve aberrant de détruire la forêt, principale consommatrice de CO₂, pour s'implanter des panneaux solaires dans le simple but de se donner bonne conscience.

Un engrillagement supplémentaire, une érosion à maîtriser, une circulation accrue et le nettoyage des panneaux en plein dans la zone de captage de l'eau potable d'Oraison, abîmeront une fois de plus notre forêt et le bien vivre dans notre village.

Donc, vous l'aurez compris, la société de chasse La Fauvette est totalement opposée à l'installation de ces panneaux photovoltaïques.

Bernard CHARBONNIER,
Président de la société de chasse d'Oraison



L'APRÈS-CHASSE GOURMAND

RECETTE SIMPLE DE LA BÉCASSE DES BOIS (À MA FAÇON)

INGRÉDIENTS

Ingrédients

- Une bécasse plumée, surtout pas vidée (après une semaine au bas du réfrigérateur)
- fleur de sel de Camargue
- poivre "5 baies"
- huile d'olive + beurre
- 100 g de foie gras de canard cuit
- tranches de bon pain de campagne toastées

Recette (pour 4 à 6 convives)

- Dans une petite cocotte en fonte verser deux cuillères à soupe d'huile et deux noix de beurre
- Faire fondre à feu moyen huile et beurre
- Faire dorer la bécasse sur tous les côtés, saler
- Ajouter un demi verre d'eau et couvrir la cocotte
- Réduire le feu et laisser cuire à petit feu durant 30 à 40 minutes en surveillant la cuisson
- Si nécessaire : ajouter un peu d'eau chaude en cours de cuisson
- Une fois la cuisson terminée, laisser refroidir la bécasse dans la cocotte couverte
- Désosser la bécasse méticuleusement, mouliner la chair et l'intérieur finement
- Mélanger la chair au foie gras, écraser et bien mélanger à l'aide d'une fourchette
- Réchauffer le mélange dans la cocotte, ajouter un peu d'eau afin d'obtenir un appareil facile à tartiner sur les tartines toastées, poivrer et servir bien chaud.

Un premier grand cru de vin rouge de Bordeaux sera une escorte digne pour le meilleur des gibiers, à consommer avec l'amie Modération !

Excellent appétit

Robert BONNEFOI



LB
DÉBROUSSAILLAGE

FAIT PLACE NETTE OÙ LES AUTRES
S'ARRÊTENT

DEVIS
GRATUIT

ENTRETIEN BROYAGE
DIVERS

REOUVERTURE DE
MILIEU

ADAPTÉ AU MILIEU
FORESTIER

06.89.26.04.22
lb.debroussaillage@gmail.com

f LB Débroussaillage



04 92 36 07 07
78 bis, Avenue Colonel Noël
04000 DIGNE LES BAINS

AUTO EVASION
NEUF ET OCCASION TOUTES MARQUES

2500 VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS
DISPONIBLES

Repartiteur Agence
TOYOTA

Depuis 22 ans, Auto Évasion, situé à Digne-les-Bains (04), c'est :
- La vente des véhicules neufs et d'occasions toutes marques
- Un atelier mécanique spécialiste pick-up, un atelier carrosserie pour tout types de véhicules : utilitaires, berlines, citadines et spécialisé 4X4
- La vente de pièces détachées d'origine constructeur ou équivalentes, au choix.
- La vente et la pose de pneumatiques

Distributeur de véhicules Neufs et d'Occasions Toutes Marques
Un choix permanent de plus de 2500 véhicules

UN GARAGE, UNE EQUIPE, DES SERVICES

